

COMPTE RENDU - CONSEIL DE HAMEAUX DU 30 SEPTEMBRE 2017

Le Pré du Comte, La Roche Veyrand, Les Gentianes, Planchamp, Pierre Grosse, Les Combettes, Le Bourg, Le Replat, Le Verneray, Le Cozon, Les Buis, La Combe

Etaient présents : Mme Claudine Arpin, Mme Annie Python, Mme Chantal Pitot, M. Ricardo Alborni, M. Franck Gaydamour, M. Guy Cartannaz, M. François Morillat, M. Marc Reynaud,

Introduction

Rappel de l'ordre du jour : Partager les enjeux de la protection du patrimoine bâti et paysager et se doter d'une méthode pour préciser les objectifs de protection du patrimoine de notre Commune, composante des 17 Communes de la Communauté de communes Cœur de Chartreuse. La préservation des paysages et du bâti remarquables fait partie de l'orientation n°1 du Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) « valoriser de l'identité naturelle et culturelle chartreuse ». Rappelons que les trois autres orientations du PADD sont « le développement structuré et cohérent d'un territoire interconnecté », « le développement d'une économie basée sur l'innovation et la diversité des ressources locales » et « le développement de la capacité de création de richesses territoriales touristiques ».

Etant donné le caractère spécifique de ce Conseil nous n'abordons pas le contenu du dernier compte rendu.

1. Présentation des ateliers : patrimoine paysager et patrimoine bâti

Précisions sur le déroulement des travaux accomplis pour recueillir l'avis des élus, des habitants et des acteurs du territoire en général sur le PADD au printemps 2017. Les réunions avec les habitants ont fait émerger de nombreux avis qui ont été synthétisés en 35 points.

Rappel du calendrier des travaux concernant le patrimoine paysager et bâti et son impératif pour la fin de l'année 2017.

- De juin à octobre 2017 : à partir de l'inventaire proposé par le bureau d'études (à l'aide de recensements existants notamment), proposition de hiérarchisation des niveaux de protection du patrimoine dans chaque commune.
- En novembre 2017 : discussion des propositions en groupe expert et élus
- De décembre 2017 à mai 2018 : déclinaison dans le règlement, le zonage et enclenchement des autres procédures

Le bureau d'étude, à partir des données du territoire, a sélectionné plusieurs vues et séquences paysagères qui pourraient constituer les aspects remarquables du patrimoine paysager de la commune. Pour faciliter les travaux des conseils de hameaux, les élus ont préparé une série de photos « techniques » de ces vues afin de permettre aux habitants de mieux situer les endroits. Nous aurons à évaluer lors de ce Conseil s'ils nous paraissent : intéressant, remarquable, exceptionnel, quelles évolutions possibles et quelles protections.

Cette présentation suscite diverses réactions, le classement sera difficile et incertain car il dépend de la sensibilité et de l'intérêt de chacun. Un paysage pourra être vu suivant son aspect géologique, à partir de sa biodiversité ou tout simplement parce qu'il est beau, globalement, par lui-même.

Pour le patrimoine bâti, le bureau d'étude a sélectionné 16 éléments du patrimoine sur les 65 recensés par le Parc de Chartreuse en 2005. Nous aurons à définir à partir des 16 fiches correspondantes, l'intérêt de chaque élément architectural, historique car lié à d'anciennes pratiques de culture et d'élevage ou bien culturel comme la façade de la chapelle des 10000 Martyrs classée Monument historique.

A la question: « pourrions nous élargir cet inventaire par d'autres sites ? » il est répondu que ce diaporama évoque un type de paysage et d'habitat sans avoir la prétention d'être exhaustif. Les remarques particulières des aspects non abordés à travers ces vues seront prises en compte.

Cette consultation auprès des habitants complète ce qui est déjà pris en compte par les contraintes du PNR de Chartreuse et son plan de développement, par les zones réglementées Natura 2000, les Réserves naturelles nationales et régionales (RNN et RNR), les Espaces naturels sensibles (ENS) ainsi que les zones monuments historique et autres éléments de réglementation.

Cette démarche d'implication des habitants est propre à notre commune.

A la suite de cette présentation et des échanges entre participants qui s'ensuivent le groupe se scinda en deux sous-groupes pour évaluer les éléments du patrimoine suivant le degré d'intérêt et le type de protection que cela pourrait justifier.

2.Synthèse des travaux sur le patrimoine paysager

- de manière générale, pour toutes ces vues remarquables identifiées, la forêt et les arbres sont très présents sur notre vallée, même si la forêt a souvent un côté protecteur. Les arbres « empêchent » d'apprécier ces vues et rendent souvent invisible une partie de notre patrimoine bâti
- Il est pour cela globalement nécessaire de favoriser l'exploitation forestière et l'entretien des prairies pour ouvrir les paysages et conserver les terrains agricoles.
- cirque de Saint Même : site exceptionnel, ne pas ajouter d'aménagement pour ne pas augmenter la fréquentation, maintenir les aménagements existants en l'état.
- Dans les grands prés, maintenir des bouquets d'arbres quand ils existent
- maintenir le paysage ouvert et maintenir voir repousser les limites de la forêt pour éviter l'impression d'étouffement, favoriser l'usage agricole de ces terrains
- être attentif à la hauteur des arbres et des haies notamment dans les lotissements
- voirie : pas d'agrandissement souhaité, maintenir la viabilité, garder l'aspect pittoresque de la RD45c à la sortie de St Pierre et la route des Buis, déboiser les bords pour faciliter le déneigement et la fonte de la glace et de la neige
- Entre les 2 Saint Même, maintenir la coupure verte
- Valoriser le chemin « au fil de l'eau » et aménager un « vrai » accès à St Pierre
- Entreposage de vieux matériels et véhicules/ décharge : ça dégrade le paysage, il faudrait pouvoir les enlever et les interdire

3.Synthèse des discussions sur le patrimoine bâti

- les points retenus comme remarquables pourraient être expliqués et repérés par des fiches et des panneaux destinés aux touristes (carrière des Buis)
- chateau des Teppaz : valoriser le site, éviter la dégradation
- tour d'inferney : à rendre plus accessible aux piétons
- fours de village : maintenir l'usage premier de four banal
- maisons chartrousinnes dans les enveloppes urbaines : conserver le caractère architectural tout en permettant des évolutions
- groupes de granges en secteur agricole : à conserver et permettre des évolutions pour des hébergements ou chalets d'alpagecompatibles avec les règles d'urbanisme (réseaux, voirie, accès).
- De manière générale, il faut garder le caractère architectural des bâtiments anciens (granges, maisons, greniers ...) et maintenir particulièrement le caractère architectural cartusien (bardage vertical, choix des matériaux, faitage ...) tout en favorisant des aménagements plus écologiques et réducteur de consommation d'énergie (plus grande ouverture de portes et fenêtres bien exposées, isolation des toitures ...)

Après les réunions des 5 conseils de hameaux, le conseil municipal compilera tous ces avis et remarques pour construire ses propositions à faire remonter au niveau de la CCCC dans l'élaboration du PLUi H.

Le diaporama présenté en séance est disponible sur le site www.saintpierreentremont.org/savoie/

Prochain conseil de hameaux au printemps. A bientôt à tous et bonnes fêtes de fin d'année